

**Jean-Didier  
BERGER**

Conseiller municipal de Clamart  
Conseiller régional d'Ile-de-France



© Dusan Bekic

## **Madame, Mademoiselle, Monsieur,**

Je m'adresse à vous aujourd'hui en tant qu'élu de Clamart, compte tenu de circonstances exceptionnelles et graves : la Justice a ouvert une enquête pour corruption visant M. Kaltenbach, actuel Maire de notre Ville.

Les médias ont diffusé plusieurs vidéos le mettant gravement en cause. L'une d'elle montre un ancien maire-adjoint PS, aujourd'hui agent communal, responsable du service voirie à la mairie de Clamart, remettant 1 000 euros en liquide à M. Kaltenbach tout en l'entretenant de l'obtention d'un logement social pour un proche.

**S'ils sont avérés, les faits sont d'une gravité inqualifiable**, puisque les vidéos décrivent qu'il s'agirait, à des fins d'enrichissement personnel, de monnayer l'attribution de ce qui est destiné aux plus modestes : l'accès à un logement social.

Le fait que la police et la justice doivent bien évidemment faire leur travail pour établir la vérité n'enlève rien au devoir qui est celui des élus de la commune en de pareilles circonstances. **Les Clamartois ont le droit de savoir.**

La confiance que chacun doit pouvoir mettre en ses élus est menacée. Des explications sérieuses doivent être apportées aux questions qui se posent dans ce dossier.

**Or, les propos avancés jusqu'ici ne permettent pas d'éclairer cette affaire. Au contraire.**

M. Kaltenbach nie avoir jamais touché de l'argent contre l'attribution d'un logement social. Il invoque un énigmatique complot organisé par un adversaire politique avec la complicité du Procureur de la République.

Il est étonnant de voir que M. Kaltenbach, qui réclame la présomption d'innocence pour lui-même puisse porter d'aussi graves accusations que rien ne vient corroborer.

Mais là n'est pas l'essentiel. Dans une affaire aussi importante, l'esquive n'est pas de mise.

Ce que les Clamartois ont le droit de savoir, c'est ce qu'il s'est vraiment passé. **Avec les élus du groupe que je préside au conseil municipal depuis 2008, nous n'avons cessé de dénoncer l'opacité du système « HLM » à Clamart**, en particulier en ce qui concerne les attributions des logements sociaux.

Ne pas jeter sur la voie publique.

**"Les Clamartois ont le droit de savoir"**

**Pour autant, si, je le répète, les faits sont avérés, ils dépassent de très loin tout ce que nous avons révélé jusqu'ici.**

**Nous sommes au-delà de tout clivage politique. Il s'agit d'une question morale qui interpelle chaque élu, chaque citoyen, au moment où la problématique du logement est plus que jamais un enjeu pour tous les Français parce qu'elle touche à la dignité de chaque famille.**

**Monsieur Kaltenbach reconnaît l'authenticité des images le montrant en train de percevoir des espèces.** Ce qu'il conteste, c'est l'interprétation de celles-ci : il affirme que l'échange de liquide serait lié à un remboursement de prêt, même si la question de l'attribution de logements sociaux a pu être abordée pendant l'entretien.

Des réponses devront naturellement être fournies à la police et à la justice. Mais, pour la réputation de notre Ville, en tant qu'élus de Clamart, **je tiens à vous assurer que je vais m'attacher, au nom de toutes les Clamartaises et les Clamartois, à obtenir de M. Kaltenbach les explications susceptibles d'éclaircir le plus rapidement possible ce scandale qui salit notre commune :**

- Lorsqu'il parle de « la » vidéo, laquelle M. Kaltenbach désigne-t-il ? Puisqu'il en existe deux.
- Quels étaient l'objet du prêt et la somme prêtée ? Les médias, rapportant les propos de M. Kaltenbach, ont parlé de 1 000, 1 500 et même « dans les 10 000 » euros...
- Peut-on prendre connaissance, ce qui invaliderait facilement toute autre interprétation, des preuves bancaires et fiscales de la transaction liée au prêt ?
- Comment justifier le bienfondé de relations financières entre des élus qui doivent théoriquement pouvoir garantir l'indépendance de chacun de leur vote au sein du conseil municipal ?
- Comment garantir que des décisions concernant les dossiers d'attribution de logements sociaux ne seront plus abordées dans le secret d'un bureau au mépris des règles de transparence démocratique.

Répondre à ces questions ne saurait mettre en difficulté un élu irréprochable. Cela contribuerait bien au contraire à réparer le tort qui est causé à Clamart.

**Vous pouvez compter sur mon équipe et moi-même pour obtenir des réponses.** Car Clamart a besoin de tourner la page au plus vite. **Clamart a besoin que soit rétabli le lien de confiance qui doit exister entre un maire et ses administrés.**

Jean-Didier BERGER

A handwritten signature in blue ink that reads "Jean-Didier Berger". The signature is stylized with a long horizontal stroke extending to the left.

**Pour contacter  
Jean-Didier BERGER**

BP 36 - 92144 Clamart cedex  
Tél. : 06 37 38 14 76

**contact@jeandidierberger.com**  
**www.jeandidierberger.com**